

DÉLIBÉRATION n° 2025-03-08-2

Le conseil d'administration, en sa séance du 08/03/2025,
sous la présidence de Monsieur Franck Frégosi (doyen d'âge),

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du procès-verbal du CA du 14 décembre 2024

Le conseil approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 14 décembre 2024 joint en annexe à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 26

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 08/03/2025

Franck Frégosi
Directeur de recherche au CNRS



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 26/03/2025

PROCES-VERBAL

Conseil d'administration

14 décembre 2024

1

Membres présents

Aurélié Robineau-Israël, Eric Berton représenté par Maryline Crivello, Christine Cabau – Walter Bruyère-Ostells, Caterina Severino – Sophie Doudet, Adrien Vitse, Didier Delprete, Nathalie Ferrière – Anne Martin – Candice Deroubaix, Samuel Rogron – César Meurin, Anaïs Abdelmahmoud, Thibault Pla – Souliman Soudani, Louna Rubon, Waguih Morcos.

Procurations

Maryvonne Le Brignonen donne procuration Aurélié Robineau-Israël, Nathalie Colin donne procuration à Didier Del Prete, Laurence Bertrand Dorléac donne procuration à Aurélié Robineau-Israël, Manuel Cruz donne procuration à Anne Martin, Hakim Khellaf donne procuration à Anne Martin, Nicolas Badalassi donne procuration à Walter Bruyère-Ostells, Céline Gimet donne procuration à Walter Bruyère-Ostells, Audrey Freyermuth donne procuration à Nathalie Ferrière, Rémi Prévot donne procuration à Candice Deroubaix.

Assistent au Conseil avec voix consultative

Franck Biglione, Raphaël Zganic-Aubert, Sébastien Cecchi.

Assistent au Conseil

Franck Biglione, Mélanie Galand (représente le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille), Gaëlle Chevalier, Amélie Jimenez, Sonia Schaub.

Absents

Sylvie Bermann, Wladimir Pandolfo, Franck Frégosi

Ouverture

Madame Robineau-Israël ouvre la séance et remercie les administrateurs pour leur présence. La Présidente donne lecture des procurations et annonce une modification de l'ordre du jour pour aborder en priorité les délibérations budgétaires afin de sécuriser le quorum.

Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 12 octobre 2024

La Présidente présente le premier point de l'ordre du jour, à savoir l'approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 12 octobre 2024.

Sans autre demande de prise de parole, ni opposition ou abstention, la Présidente déclare le compte-rendu adopté et propose de passer au point suivant.

Informations générales

La Présidente poursuit, avant d'aborder les points d'information générale, en remerciant Franck Biglione d'avoir accepté d'assumer les fonctions d'administrateur provisoire de l'IEP dans l'attente de la nomination d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice.

Elle souhaite ensuite clarifier la procédure et le calendrier relatifs à cette nomination. Le directeur de Sciences Po Aix est choisi, selon le décret de 1989, sur proposition du conseil d'administration, et nommé par arrêté ministériel pour un mandat d'une durée de cinq ans, renouvelable une fois. L'avis de vacance pour ce poste a été publié au Journal Officiel le 31 octobre, et les candidatures doivent être envoyées avant le 15 décembre.

Après cette date, un examen des dossiers de candidature est prévu, comprenant une vérification de leur complétude, puis le ministère procédera à une évaluation de leur recevabilité, probablement début janvier. Ensuite, des auditions des candidats auront lieu, et la décision finale sera prise lors de la réunion du CA prévue pour le 8 mars, avec un éventuel ajustement du planning selon le nombre de candidats. La nomination officielle interviendrait en mars ou début avril.

Franck Biglione indique qu'il assure la gestion des affaires courantes sans événement particulier à signaler.

Sans demande d'intervention, la Présidente propose de passer au point suivant.

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir

Conformément à la délibération du 10 octobre 2020, la Présidente introduit le point relatif aux décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir.

Franck Biglione, Administrateur provisoire, rappelle que ces décisions ont été prises par le directeur de l'époque, le Professeur Rostane Mehdi, avant son départ. Il présente ensuite les trois décisions concernées :

 Transactions :

Un protocole a été signé avec l'agence de presse MaxPPP, engageant l'IEP à verser 480 € pour l'utilisation non autorisée d'une image sur son site du jeu BWS en 2022-2023.

 Subventions :

- 2 000 € à l'association AGORAS pour l'organisation de l'événement Artefact 2025, réunissant les dix Sciences Po autour de projets artistiques.
- 1 000 € à l'association Horizontes del Sur pour financer le prix du film primé par Sciences po Aix lors du festival CineHorizontes.

Aucune question n'étant soulevée, la Présidente clôt ce point et propose de passer au suivant.

Le budget, ses modifications et le compte financier – Budget initial (BI) de l'exercice 2025

Aurélié Robineau-Israël, introduit la présentation du Budget initial 2025 (BI 2025) et donne la parole à Gaëlle Chevalier. Cette dernière rappelle que ce budget s'inscrit dans un contexte particulier, marqué par la période de transition entre l'administration provisoire assurée par Franck Biglione et l'arrivée d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice en mars 2025. Dans cette attente, le BI 2025 repose sur une logique de continuité de gestion, s'appuyant sur les orientations budgétaires définies lors du budget rectificatif d'octobre 2024.

Trois grandes caractéristiques structurent ce budget :

1. **Une progression des recettes**, principalement portée par la hausse des ressources propres.
2. **Une stabilité des dépenses**, tant en fonctionnement qu'en masse salariale, dans une logique de rationalisation et d'optimisation.
3. **Un effort d'investissement inscrit dans la continuité du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)**, notamment pour la rénovation du site EPS.

 Une dynamique de recettes en progression

Le BI 2025 prévoit **6,44 M€ de recettes**, en augmentation par rapport au BR 2024 (6,24 M€). Cette progression repose principalement sur la montée en puissance des ressources propres, qui atteignent 2,81 M€, contre 2,34 M€ en 2024.

Les principaux leviers de cette augmentation sont :

- Développement de l'alternance : l'ouverture en alternance du master en Métiers de l'Information et de la Communication génère 175 000 € de recettes supplémentaires.
- Dynamisme de la formation continue : une progression notable, portée par la structuration des formations courtes et le maintien des revenus liés au certificat d'expertise judiciaire (30 000 €).
- Hausse des droits d'inscription universitaires : L'augmentation des frais de scolarité, notamment pour le Master Renseignement, génère 112 000 € supplémentaires.
- Revalorisation des frais de dossier : l'ajustement des tarifs du concours commun, décidé au CA d'octobre 2024, permet une hausse de 30 000 €.
- Structuration d'une politique de mécénat : modeste en 2025, cette nouvelle source de financement constitue cependant un axe stratégique à développer.

Dans un contexte où les financements publics tendent à stagner voire à diminuer, le maintien d'un ratio de 50 % des dépenses couvertes par les ressources propres est un objectif stratégique pour garantir l'autonomie financière de l'IEP.

Toutefois, la subvention pour charges de service public (SCSP), qui représente une part importante des recettes, est estimée à 2,6 M€ en 2025, en léger retrait par rapport à 2024. Les financements fléchés et publics poursuivent également leur baisse, s'établissant à 831 000 €, renforçant ainsi la nécessité de consolider des sources de revenus autonomes et durables.

Une stabilisation des charges dans un cadre budgétaire maîtrisé

Face à l'évolution des recettes, le BI 2025 se distingue par une gestion rigoureuse des dépenses, permettant de maintenir l'équilibre budgétaire tout en absorbant l'inflation et les contraintes de fonctionnement.

Une masse salariale stabilisée :

La masse salariale, fixée à 2,89 M€, reste globalement stable après plusieurs exercices marqués par des hausses successives liées aux mesures de soutien au pouvoir d'achat. Elle se répartit ainsi :

- 28 ETP dédiés au fonctionnement administratif et technique (contrats CDD/CDI).
- 9 ETP en soutien pédagogique (ATER, maîtres de conférences associés, doctorants).
- 1,3 M€ consacrés aux vacances, heures complémentaires et contrats étudiants, indispensables au fonctionnement pédagogique.

Dans un souci de rationalisation, un travail d'optimisation a été engagé sur l'anticipation des besoins en heures complémentaires et vacances, afin d'assurer une allocation plus efficace des ressources salariales.

Des crédits de fonctionnement contenus malgré l'inflation :

Le budget alloué au fonctionnement demeure stable, malgré un contexte inflationniste fort sur les coûts de gestion et d'équipement. Cette maîtrise s'appuie sur plusieurs leviers :

- Un renforcement du dialogue budgétaire avec les services, afin d'optimiser chaque poste de dépense.
- La mise en place d'un Schéma directeur de la maintenance, de l'exploitation et de l'énergie, qui permettra dès 2025 de cibler les gains d'efficience prioritaires.

Un effort d'investissement dans la continuité du PPI

Le BI 2025 poursuit la mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI), voté en 2016 et actualisé en mars 2024. Ce programme vise à moderniser les infrastructures de l'IEP, notamment le site EPS, en accord avec les évolutions des usages et les impératifs de transition énergétique.

Les opérations majeures prévues en 2025 :

- Sécurisation du site EPS : Mise en place d'un contrôle d'accès sécurisé (400 000 €).
- Études préalables à la rénovation du site EPS : 338 000 €, avec un cofinancement État-Région de 1,9 M€ mobilisé progressivement (200 000 € en 2025).
- Étude de mise en accessibilité du site Saporta : 170 000 €, dernière phase de rénovation du site historique.

Par ailleurs, les crédits d'investissement hors-PPI sont réduits au strict nécessaire :

- Renouvellement du matériel, notamment du système audio pour les conférences.
- Budget informatique de 48 000 €, centré sur l'amélioration de l'infrastructure réseau et le renouvellement des postes de travail.

Une trajectoire budgétaire solide mais des enjeux à anticiper

Le BI 2025 affiche un résultat prévisionnel excédentaire de 37 425 €, traduisant une consolidation financière progressive. Cette amélioration permet de renforcer la capacité d'autofinancement, un élément clé pour sécuriser les investissements futurs.

Toutefois, plusieurs enjeux devront être suivis avec attention :

1. Pérenniser et diversifier les ressources propres, pour compenser la baisse des financements publics.
2. Poursuivre l'effort d'optimisation des dépenses, notamment en ajustant les allocations de masse salariale aux besoins réels.
3. Structurer une trajectoire budgétaire à long terme, afin d'accompagner le développement de l'IEP et d'anticiper une éventuelle évolution vers le Régime des Responsabilités et Compétences Élargies (RCE).

En conclusion, le Budget initial 2025 illustre une gestion équilibrée entre ambition et prudence, permettant d'investir dans des projets stratégiques tout en préservant la soutenabilité financière de l'établissement. La consolidation des recettes propres et la rationalisation des dépenses apparaissent comme des leviers majeurs pour garantir l'autonomie et la résilience budgétaire de l'IEP dans les années à venir.

À l'issue de la présentation, la Présidente salue la qualité du travail accompli et souligne l'équilibre du budget 2025. Elle met en avant la consolidation de la stratégie de développement des ressources propres, notamment grâce à l'alternance et à la formation continue, ainsi que l'effort de rationalisation des dépenses de fonctionnement. Elle se réjouit du retour à un résultat positif après deux exercices déficitaires, tout en rappelant la nécessité de poursuivre ces efforts dans un contexte de finances publiques contraintes.

6

La discussion s'ouvre sur la formation continue, dont l'augmentation des recettes interroge. Franck Biglione explique que cette dynamique repose sur plusieurs leviers : une révision des tarifs, un élargissement du nombre de stagiaires accueillis et un travail engagé avec France Compétences pour faciliter le financement des formations via le Compte Personnel de Formation. Il insiste également sur le potentiel des formations sur-mesure, très prisées par les entreprises et les organisations.

Le sujet de la taxe d'apprentissage est également évoqué. Gaëlle Chevalier rappelle que les prévisions budgétaires ont été volontairement prudentes, en raison de la complexification du recouvrement via la plateforme nationale. Toutefois, le montant réellement perçu pourrait être supérieur aux 45 000 € inscrits au budget. Nathalie Ferrière souligne la perte de recettes engendrée par le manque de mobilisation des entreprises sur cette plateforme, ce qui réduit les sommes effectivement fléchées vers l'IEP.

Le mécénat fait également l'objet d'un échange entre les administrateurs. Si la première contribution significative, celle de la CMA-CGM pour la Chaire Renseignement, a nécessité deux ans de discussions, la volonté est d'amplifier cette démarche. Il est cependant rappelé que, dans l'état actuel, le mécénat est limité à des projets spécifiques comme cette chaire. Un passage au RCE permettrait, à terme, de créer une fondation et d'élargir le champ des financements possibles. Louna Rubon suggère également de mobiliser davantage les alumni, qui pourraient être des contributeurs naturels dans le cadre d'une stratégie de mécénat plus structurée.

La question d'un éventuel recours à l'emprunt pour financer le programme d'investissement est à nouveau soulevée. Gaëlle Chevalier précise qu'aucune démarche en ce sens n'a été engagée, mais que l'analyse de la trajectoire d'autofinancement sur plusieurs années sera un élément clé des réflexions budgétaires à venir. Plusieurs intervenants rappellent que l'emprunt est envisageable, mais strictement encadré pour un établissement public. D'autres insistent sur l'importance

de préserver une dynamique d'autofinancement interne, plutôt que de dépendre de financements externes complexes à gérer.

Adrien Vitse intervient sur la question de la maîtrise des dépenses de masse salariale et de l'anticipation des besoins en vacances. Il met en garde contre une gestion trop rigide, qui pourrait alourdir inutilement la charge administrative, notamment pour des dispositifs comme le CPAG où la disponibilité des enseignants vacataires varie. Franck Biglione précise que l'objectif est d'avoir une meilleure visibilité sur les grandes catégories de vacataires, afin d'éviter des écarts budgétaires significatifs, sans pour autant imposer une gestion inflexible.

Didier Del Prete insiste sur le fait que la formation continue constitue un levier stratégique de développement. Il souligne l'importance de structurer davantage l'offre, en tenant compte des tendances actuelles qui privilégient les formats courts, plus attractifs pour les professionnels et les financeurs.

Anne Martin soulève l'intérêt de valoriser le patrimoine immobilier de l'IEP pour générer des recettes supplémentaires, en ouvrant par exemple les locaux le week-end pour des événements extérieurs. Franck Biglione reconnaît que cette piste mérite d'être explorée, bien qu'elle engendre également des coûts de fonctionnement supplémentaires.

Enfin, interrogé sur la perspective d'une évolution vers le RCE, Franck Biglione rappelle que cette décision dépendra du futur directeur ou de la future directrice. Il souligne qu'un tel changement suppose un processus long et rigoureux, nécessitant plusieurs audits et contrôles avant une éventuelle bascule.

Aucune autre intervention n'étant formulée, la Présidente met la délibération au vote. Le Budget initial 2025 est adopté.

Le budget, ses modifications et le compte financier – Proposition d'attribution de FSDIE – volet projet (associations) et volet social (étudiants)

La Présidente introduit les deux délibérations relatives à l'attribution du FSDIE, précisant qu'il comprend deux volets distincts : un volet projet, destiné aux associations étudiantes, et un volet social, visant à soutenir les étudiants en difficulté financière.

Franck Biglione rappelle que l'examen des demandes a été réalisé par une commission dédiée, qui statue à la fois sur les subventions aux associations et sur les aides sociales individuelles. Concernant le volet social, il précise que l'attribution des aides est entièrement anonymisée et qu'une assistante sociale du CROUS est la seule à connaître l'identité des bénéficiaires.

Nathalie Ferrière s'interroge sur la répartition des fonds, qui alloue 70 % au volet associatif et 30 % au volet social. Elle souligne que l'an dernier, l'enveloppe dédiée au soutien social n'avait pas été entièrement consommée, mais qu'à l'inverse, cette année,

elle est déjà épuisée, laissant craindre une absence de marge de manœuvre pour répondre à d'éventuelles situations d'urgence en cours d'année. Elle suggère une réflexion sur un éventuel réajustement des pourcentages ou sur l'instauration de deux vagues d'attribution afin d'adapter le dispositif aux évolutions des besoins des étudiants.

Franck Biglione reconnaît qu'il ignore l'origine exacte de cette répartition, précisant que les étudiants avaient été informés des délais de dépôt des dossiers et que des aides d'urgence exceptionnelles pourraient toujours être accordées sous réserve d'en rendre compte au Conseil d'administration. Gaëlle Chevalier apporte un éclairage historique : la répartition actuelle découle d'une délibération du CA du 16 décembre 2017. Elle propose d'en reprendre connaissance afin d'évaluer, lors d'un prochain conseil, la possibilité d'une modification.

Samuel Rogron, au nom des associations étudiantes, insiste sur l'importance du FSDIE pour le financement des événements associatifs. Il rappelle que ces fonds permettent d'organiser des manifestations accessibles à tous, en réduisant les coûts pour les étudiants. Il cite notamment le gala annuel, qui constitue un moment clé de la vie de l'établissement et un marqueur d'identité fort pour Sciences Po Aix.

Waguih Morcos, qui a siégé à la commission FSDIE sociale, fait quant à lui part de l'augmentation continue des demandes d'aides sociales, reflet d'une précarité étudiante croissante.

La discussion s'oriente ensuite vers le mécénat et le financement des associations. Walter Bruyère-Ostells s'interroge sur la possibilité, pour les associations étudiantes, de recourir elles-mêmes au mécénat afin d'abonder leur budget. Franck Biglione précise que si le mécénat leur est difficilement accessible, elles peuvent toutefois solliciter du sponsoring, voire bénéficier d'un dispositif de défiscalisation sous certaines conditions. Il propose d'intégrer, dans la formation des dirigeants associatifs, un module consacré à la recherche de financements propres.

Sur ce point, Souliman Soudani précise que le sponsoring local est difficile à obtenir et que les associations s'orientent davantage vers des stratégies collectives, notamment en mobilisant le réseau des parents et des alumni. Nathalie Ferrière rebondit sur cette idée en évoquant l'existence, dans certaines écoles, d'un fonds social alimenté par les anciens élèves, permettant d'octroyer des prêts à taux zéro aux étudiants en difficulté. Anne Martin indique que des discussions sont en cours pour renforcer les liens entre Sciences Po Aix et son association des diplômés, et que cette question pourrait être mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion en janvier.

Enfin, un représentant étudiant évoque une initiative visant à inviter les alumni au gala de fin d'année, en leur proposant d'y contribuer financièrement, ce qui permettrait de réduire le coût de participation pour les étudiants et de garantir l'accessibilité de l'événement au plus grand nombre.

Sans objection ni autres questions, Madame la Présidente fait procéder au vote à l'issue duquel le conseil d'administration approuve le volet projet et le volet social du FSDIE.

Le budget, ses modifications et le compte financier – Proposition d'attribution d'une subvention à la FASSPO

La Présidente présente ensuite une délibération visant à attribuer une subvention de 11 500 € à la FASSPO, l'association en charge de l'organisation des Jeux inter-Sciences Po.

Franck Biglione rappelle que cet événement, qui rassemblera entre 2 000 et 2 500 étudiants des différents IEP, repose sur des compétitions sportives mais aussi des moments de convivialité. Cette année, Sciences Po Aix est l'établissement hôte, et l'événement se tiendra à Istres, où la municipalité a mis à disposition des infrastructures et assuré un soutien logistique quasi-gratuit. Néanmoins, des coûts subsistent, notamment en matière de sécurité, de restauration et d'encadrement, ce qui justifie la demande de subvention.

Aucune remarque n'étant formulée, la Présidente met la délibération au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Le budget, ses modifications et le compte financier – Droits d'inscription 2025-2026

Aurélie Robineau-Israël introduit ensuite la délibération relative aux droits d'inscription pour l'année universitaire 2025-2026.

Franck Biglione souligne l'importance de faire voter chaque année les tarifs des diplômes dont l'établissement a la maîtrise, afin d'assurer une transparence et une prévisibilité budgétaire. Il précise que la plupart des montants restent inchangés, à l'exception de quelques hausses ciblées, justifiées par une mise à niveau progressive après plusieurs années de stabilité, voire d'absence totale d'évolution tarifaire. Ces ajustements tiennent compte des coûts de formation ainsi que des tarifs pratiqués pour des formations comparables.

Louna Rubon exprime des réserves quant à l'augmentation des frais d'inscription pour les boursiers, notamment concernant le certificat d'études en enseignement. Elle s'interroge également sur l'impact des ajustements tarifaires en formation continue pour les étudiants ou salariés finançant eux-mêmes leur parcours.

Franck Biglione répond que les tarifs appliqués restent très inférieurs à ceux des universités pour des formations similaires en formation continue. Il rappelle que la hausse de 25 € pour les étudiants boursiers sur le certificat enseignement s'inscrit dans une révision plus large des tarifs, après plusieurs années sans évolution. Il assure que ces ajustements ne compromettent pas l'accessibilité de la formation et qu'ils participent à la nécessaire augmentation des ressources propres.

Nathalie Ferrière questionne l'augmentation des frais pour les étudiants internationaux et son impact sur l'attractivité de l'établissement. Elle s'interroge également sur la logique qui a conduit à fixer un tarif de 250 € pour un cours à l'unité, inférieur à celui des auditeurs libres fixé par l'État à 290 €.

Franck Biglione précise que cette augmentation concerne uniquement les étudiants inscrits dans deux programmes internationaux partenaires de longue date : Wellesley in Aix (WIA) et Academic Programme in Aix (APA). Ces tarifs, restés inchangés depuis plus de 15 ans, sont ajustés pour mieux valoriser ces formations et attirer un public plus large, notamment des professionnels internationaux installés en région. Il ajoute que, contrairement aux auditeurs libres qui ont accès à l'ensemble des cours hors conférences de méthode, les étudiants de ces programmes choisissent des enseignements spécifiques.

Un débat s'engage ensuite sur la fréquence de révision des droits d'inscription. Il est souligné que ces montants n'ayant pas évolué depuis longtemps, il pourrait être opportun d'adopter une approche plus dynamique. Aurélie Robineau-Israël rappelle que l'établissement s'était engagé à revoir ces tarifs tous les trois ans, une fréquence qu'elle juge raisonnable et équilibrée.

Anne Martin interroge la politique de partenariats mise en place, notamment en lien avec le master « Renseignement », qui mentionne la catégorie de « Grand groupe partenaire de Sciences Po Aix ». Elle s'interroge sur la stratégie poursuivie et sur la distinction entre grand groupe et grand groupe partenaire.

Franck Biglione rappelle que le dernier rapport HCERES avait encouragé l'IEP à développer et formaliser ses partenariats. Des liens existent déjà avec plusieurs acteurs du secteur de la défense, tels que Thales ou Airbus Helicopters, qui accueillent régulièrement des étudiants en stage ou en alternance. L'objectif serait désormais de structurer davantage ces collaborations et d'évaluer, à terme, la possibilité d'adapter certains tarifs pour les salariés des entreprises partenaires.

La Présidente met finalement la délibération au vote. Avec six votes contre, elle est adoptée.

Elle annonce ensuite que les délibérations budgétaires étant désormais achevées, l'ordre du jour reprend son cours normal.

Politique générale de l'établissement – Modification du montant de remboursement des frais de déplacement

La Présidente poursuit avec la délibération portant sur l'actualisation des montants de remboursement des frais de déplacement, à la suite d'une modification des textes réglementaires.

Franck Biglione précise que cette révision découle d'un arrêté ministériel actualisant les plafonds applicables aux personnels de l'IEP ainsi qu'aux intervenants extérieurs. Toutefois, le Conseil d'administration dispose de la possibilité d'adopter des montants dérogatoires, comme cela avait déjà été le cas précédemment.

La proposition soumise au vote maintient les montants fixés par l'arrêté ministériel pour le cas général, tout en intégrant plusieurs ajustements :

- Hébergement à Aix-en-Provence : revalorisation du plafond de remboursement à 120 € au lieu de 90 €, montant identique à celui prévu dans la précédente délibération dérogatoire.
- Majoration spécifique : augmentation de 30 % du plafond pour le directeur et de 20 % dans certaines circonstances particulières (grèves, perturbations, nature de la mission, etc.).
- Experts et personnalités extérieures : revalorisation des remboursements jusqu'à 200 € sur autorisation du directeur.
- Hautes personnalités françaises ou étrangères : plafond porté à 300 €, bien que ce dispositif soit rarement mobilisé.

Il est précisé que toute situation exceptionnelle nécessitant un dépassement de ces plafonds ferait l'objet d'un vote spécifique du Conseil d'administration.

Nathalie Ferrière s'interroge sur la possibilité de rembourser les trajets en avion pour les membres du CA soumis à des contraintes horaires et professionnelles. Elle souligne l'impact écologique d'un tel dispositif et suggère d'envisager une participation à distance plutôt qu'un recours à l'avion.

La Présidente rappelle que cette disposition reste strictement dérogatoire et qu'en pratique, elle est très peu utilisée. Elle précise qu'il lui est arrivé une seule fois en quatre ans d'y recourir en raison d'une interruption du trafic ferroviaire. Elle se dit opposée à l'instauration de conseils hybrides, considérant que la présence physique favorise des échanges plus efficaces et une meilleure gestion de l'établissement.

Un échange a ensuite lieu sur la prise en charge des frais de déplacement des étudiants administrateurs. Franck Biglione confirme que ces frais peuvent être remboursés lorsqu'ils se déplacent pour assister au CA, donnant l'exemple d'une administratrice en alternance dont les trajets avaient été pris en charge.

Enfin, une administratrice s'inquiète de la tenue du dernier CA de l'année le 5 juillet, période où les étudiants auront quitté leur logement universitaire. Gaëlle Chevalier rappelle que cette question dépasse le cadre de la présente délibération, qui ne concerne que les agents de l'IEP, mais qu'une réponse pourra être apportée ultérieurement.

La délibération est mise au vote et adoptée sans opposition.

Programme d'enseignement et de recherche, d'information scientifique et technique et de coopération internationale – Règlement d'admission à l'examen commun d'entrée en 1re année (réseau ScPo-Session 2025) (CC1A)

La Présidente introduit la délibération annuelle relative au règlement d'admission à l'examen commun d'entrée en 1re année des IEP du réseau.

Franck Biglione précise que ce règlement, qui doit être approuvé par l'ensemble des sept établissements du Réseau ScPo, demeure largement identique à celui de l'année précédente. Seules quelques modifications mineures ont été intégrées à la marge, après validation par les directeurs.

Sans observations particulières, la délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Programme d'enseignement et de recherche, d'information scientifique et technique et de coopération internationale – Avenant n°2 à la convention avec l'école des commissaires aux armées

12

La Présidente poursuit avec un certain nombre de délibérations relatives à des conventions, à commencer par un avenant à la convention liant Sciences Po Aix à l'École des commissaires aux armées.

Franck Biglione rappelle que cette convention prévoit la mise en place d'une préparation au concours des commissaires des armées. L'évolution des épreuves ayant conduit à une réduction du volume d'enseignement, il est proposé d'ajuster le montant des droits versés par l'École des commissaires aux armées, en les abaissant de 650 € à 250 €, ce qui permet de couvrir intégralement les coûts de formation.

Sans objection ni autres questions, Madame la Présidente fait procéder au vote à l'issue duquel l'avenant est adopté.

Programme d'enseignement et de recherche, d'information scientifique et technique et de coopération internationale – Convention avec le CNAM 2024-2025

La Présidente soumet ensuite au Conseil le renouvellement de la convention avec le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et son pôle sécurité défense.

Franck Biglione précise que ce partenariat aux étudiants de cinquième année de Sciences Po Aix d'intégrer la formation d'Analyste en langue (option arabe, chinois ou russe) à Ploufragan, en Bretagne. Ce cursus, destiné aux étudiants ayant un niveau B1-B2 dans l'une de ces langues, leur permet de valider leur cinquième année à Sciences Po Aix tout en obtenant un Master en Droit, économie et gestion, mention Criminologie, parcours Analyste Linguiste RENS. Cette formation est particulièrement adaptée aux étudiants se destinant aux métiers du renseignement.

Candice Deroubaix souligne le manque de visibilité de ces partenariats sur le site internet de Sciences Po Aix et la difficulté pour les étudiants d'obtenir des informations sur les formations accessibles.

Franck Biglione précise que l'ensemble des partenariats est mentionné dans les documents pédagogiques et que des réunions d'information sont organisées régulièrement. Il s'engage toutefois à améliorer la communication sur ces opportunités.

Sans autre remarque sur le contenu de la convention, la délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Programme d'enseignement et de recherche, d'information scientifique et technique et de coopération internationale – Convention entre l'IEP et le SDIS des BDR 2025-2028

La Présidente soumet au Conseil d'administration le renouvellement de la convention liant Sciences Po Aix au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Bouches-du-Rhône. Franck Biglione rappelle que cette convention repose sur un partenariat réciproque structuré autour de deux engagements principaux :

La formation de l'ensemble des étudiants de 1A à la Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) par le SDIS. Chaque année, seize sapeurs-pompiers interviennent sur deux journées pour assurer cette formation obligatoire.

En contrepartie, Sciences Po Aix accueille un personnel du SDIS dans l'un de ses certificats de formation continue, à titre gracieux.

D'autres engagements sont également prévus, notamment l'accueil d'étudiants en stage ou en apprentissage et une participation du SDIS au forum des carrières de l'IEP. Anne Martin s'interroge sur la possibilité d'ouvrir cette formation aux personnels enseignants et administratifs de l'établissement. Franck Biglione indique que cette possibilité avait été étudiée mais que des contraintes administratives liées à la commande publique avaient été soulevées. Toutefois, il précise que le SDIS s'est montré favorable à l'organisation d'un groupe supplémentaire pour former les personnels volontaires.

Didier Del Prete estime que l'absence de flux financiers sur cette convention ne devrait pas poser de problème en termes de commande publique. Nathalie Ferrière suggère d'officialiser cette ouverture dans la convention elle-même, mais Franck Biglione précise qu'à ce stade, une modification du document serait complexe. Il assure néanmoins que le SDIS est disposé à apporter son concours pour former les personnels.

Sans objection ni autres questions, Madame la Présidente fait procéder au vote à l'issue duquel la délibération est adoptée à l'unanimité.

Programme d'enseignement et de recherche, d'information scientifique et technique et de coopération internationale – Convention entre l'IEP / SKEMA / KEDGE 2025-2028

La Présidente termine ce point avec deux délibérations relatives aux conventions avec SKEMA et KEDGE, précisant qu'il s'agit de renouvellements permettant aux étudiants de chacune des institutions de se spécialiser dans l'autre, en exonération de droits d'inscription.

Franck Biglione explique que ces conventions permettent aux étudiants de Sciences Po Aix d'accéder aux formations de ces écoles, et inversement, sans avoir à s'acquitter des frais de scolarité, qui s'élèvent entre 13 000 et 18 000 euros selon les cursus. Il

souligne qu'il n'existe ni quotas ni admission automatique : les étudiants sont sélectionnés selon les mêmes critères que les autres candidats. Sur les quatre dernières années, environ 25 à 30 étudiants de Sciences Po Aix ont intégré SKEMA, contre une dizaine pour KEDGE, ce dernier partenariat étant plus récent.

Nathalie Ferrière interroge sur la possibilité pour les étudiants d'accéder au programme dès le master 1 en double diplôme. Elle relève également une différence de qualification dans la convention : les étudiants de SKEMA obtiennent trois diplômes tandis que le parcours reste qualifié d'optionnel pour les étudiants de Sciences Po Aix. Franck Biglione précise que ce double cursus permet aux étudiants de passer deux années dans l'une des écoles partenaires après leur 4A et d'obtenir à la fois le diplôme de Sciences Po Aix, le Programme Grande École (PGE) et, éventuellement, un Master of Science (MSc). Ce dernier est optionnel, car les étudiants disposent d'autres voies d'obtention dans ces écoles.

14

César Meurin suggère d'améliorer la communication sur ces partenariats, en les rendant plus visibles sur le site internet avec une mention « sous réserve du renouvellement par le CA ». Il note également que la plateforme interne « Itinéraire TV » n'est pas à jour, mentionnant encore l'ancien partenariat avec Audencia. Franck Biglione reconnaît ce besoin d'actualisation et indique que les informations seront mises à jour dès que les nouvelles conventions seront signées. Il précise que les écoles partenaires présentent leurs formations aux étudiants en janvier-février, en présentiel ou en visioconférence.

Les deux conventions sont mises successivement au vote et adoptées à l'unanimité.

Organisation générale des études – Capacité d'accueil et prérequis en master 1 pour l'année universitaire 2025-2026

Le Conseil d'administration examine ensuite la fixation des capacités d'accueil en master 1 pour l'année universitaire 2025-2026.

Franck Biglione rappelle qu'il s'agit d'une obligation réglementaire destinée aux instances de l'Université d'Aix-Marseille (AMU) pour les diplômes nationaux gérés par Sciences Po Aix par convention. Les capacités d'accueil restent inchangées par rapport à l'année précédente et correspondent à la répartition habituelle des étudiants intégrant les masters après la troisième année.

Walter Bruyère-Ostells interroge sur la contrainte réelle de ces plafonds et la position à adopter en cas de dépassement. Franck Biglione précise qu'il s'agit de repères indicatifs et que leur dépassement demeure marginal. Contrairement à d'autres IEP, où une sélection post-troisième année est appliquée, Sciences Po Aix maintient une certaine souplesse en veillant à respecter les choix des étudiants dans la mesure du possible.

Sans objection ni autres questions, la Présidente met au vote les capacités d'accueil en M1 qui sont approuvées par le conseil d'administration à l'unanimité.

Organisation générale des études – Modification du certificat en ressources humaines HR School (formation continue)

La Présidente présente la dernière délibération, qui porte sur une modification du certificat en ressources humaines HR School, destiné principalement aux cadres des entreprises partenaires de l'IEP.

Franck Biglione rappelle que cette formation avait déjà fait l'objet d'une discussion en juillet dernier et qu'il restait un ajustement à finaliser. À la demande des entreprises partenaires, il est proposé d'ajouter un module de 7h dédié au renseignement économique, en réduisant d'autant le module « Contexte économique ».

Anne Martin s'interroge sur l'avenir de ce certificat, qui n'a pas ouvert depuis deux rentrées. Franck Biglione précise que son lancement a été retardé, mais qu'une relance est prévue pour février-mars, avec un travail accru sur sa promotion auprès des entreprises et des professionnels concernés.

Sonia Schaub ajoute que cette refonte vise à adapter le contenu du certificat aux évolutions du secteur des ressources humaines et à redynamiser son attractivité en intégrant des compétences plus stratégiques. Elle indique également que les termes de l'accord avec les entreprises partenaires ont été renégociés afin d'élargir les conditions d'accès, ce qui devrait favoriser un meilleur recrutement.

Sans objection ni autres questions, le conseil d'administration approuve la délibération.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente annonce que trois questions diverses ont été reçues des étudiants, la 1^{ère} portant sur une proposition de bonification de 0,25 point pour les étudiants engagés comme brassards roses dans les soirées étudiantes. Ce dispositif vise à prévenir les violences sexistes et sexuelles (VSS) et à assurer une veille bienveillante durant ces événements.

Franck Biglione répond que la question mérite réflexion, notamment pour éviter une multiplication des bonifications qui finirait par en annuler la valeur. Il propose d'aborder le sujet en commission formation (CFIP).

Les étudiants engagés dans le dispositif expliquent que ces missions sont particulièrement éprouvantes, en raison des horaires tardifs, du contexte festif, de la gestion des personnes alcoolisées et du suivi nécessaire en cas de suspicion de VSS. Certains administrateurs reconnaissent l'utilité de cet engagement mais estiment que la bonification académique n'est pas la meilleure reconnaissance, mettant en avant la valorisation de l'engagement dans un CV.

D'autres administrateurs soulignent que de nombreuses associations exercent des missions d'utilité publique (Interface, FASSPO, etc.), et qu'il faudrait donc définir une politique plus large et cohérente avant toute décision.

En conclusion, il est convenu que la question sera étudiée en commission formation afin de définir un cadre clair et équitable.

La seconde question diverse porte sur l'exonération totale des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires bénéficiant du statut de réfugié ou de protection temporaire. Waguih Morcos souligne que cette mesure est déjà appliquée par Aix-Marseille Université (AMU) et qu'elle permettrait d'éviter qu'une barrière financière de 4 000 € n'entrave l'intégration de ces étudiants.

Franck Biglione précise que, dans les faits, les étudiants en difficulté financière peuvent déjà bénéficier d'une exonération sur décision du directeur, après étude de leur situation. Il affirme qu'à sa connaissance, aucun étudiant réfugié ou sous protection temporaire inscrit à Sciences Po Aix n'a dû s'acquitter de ces frais. Il invite à signaler les cas éventuels afin qu'une exonération leur soit accordée.

La Présidente souligne qu'il conviendrait d'examiner ces situations au cas par cas, en prenant en compte à la fois le statut juridique et les ressources de l'étudiant concerné. Il est convenu de maintenir cette approche individualisée plutôt que d'instaurer une règle générale.

La dernière question concerne une proposition visant à assouplir l'obligation de réaliser une année complète à l'étranger en troisième année. Certains étudiants suggèrent d'en limiter la durée à un semestre, complété par un stage en France.

Franck Biglione rappelle que la mobilité internationale d'un an est un principe structurant du diplôme de Sciences Po Aix, aligné sur le modèle commun des IEP du réseau. Une modification en ce sens pourrait altérer l'expérience d'immersion linguistique et culturelle, qui constitue une composante essentielle de la formation. Il souligne également que toute exception doit être justifiée par des motifs médicaux ou des circonstances exceptionnelles strictement encadrées.

Plusieurs administrateurs expriment leurs réserves quant à une éventuelle réforme, craignant qu'elle ne conduise à un affaiblissement du dispositif et à une multiplication des demandes d'exemptions. Didier Del Prete insiste sur la nécessité de maintenir une règle claire et équitable pour tous, tandis que Nathalie Ferrière rappelle que l'objectif de cette année est aussi de renforcer la maîtrise d'une langue étrangère.

César Meurin signale que certains IEP permettent déjà des aménagements à la marge, notamment en autorisant des stages en France. Franck Biglione répond que toute évolution nécessiterait une réflexion approfondie et qu'il est essentiel d'éviter toute forme d'arbitraire dans l'octroi des dérogations.

La Présidente conclut en réaffirmant l'intérêt de maintenir cette année à l'étranger, soulignant que les éventuelles exceptions médicales doivent être examinées avec rigueur. La question pourrait être réévaluée en commission formation si le nombre de demandes de dérogation venait à augmenter significativement.

La Présidente lève la séance en remerciant les administrateurs pour la richesse de ces échanges et annonce que le prochain C.A se tiendra le samedi 8 mars.

Procès-verbal CA du 14.12.2024